ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Europe de l'Ouest

Question écrite n° 66492

Texte de la question

M Emile Koehl demande a M le ministre de la defense ce qu'il compte faire pour permettre l'emergence d'un veritable pilier europeen de la defense. Les instruments capables de definir une politique etrangere et de securite commune existent. Il s'agit de l'organisation du traite de l'Atlantique Nord (OTAN), l'union de l'Europe occidentale (UEO) et la conference pour la securite et la cooperation en Europe (CSCE) avec son secretariat installe a Prague et son centre de prevention des conflits situe a Vienne. Malheureusement, ces organisations, au lieu de travailler ensemble, se court-circuitent trop souvent de maniere totalement sterile.

Texte de la réponse

Reponse. - L'emergence d'un pilier europeen de defense est concomittante du developpement ou de la restructuration d'organisations anciennes. L'Union de l'Europe occidentale (UEO) a ete creee afin de promouvoir l'unite et encourager l'integration progressive de l'Europe. Sa mission ne se limite donc pas a la defense mutuelle. Il en est de meme, sur ce dernier point, pour l'OTAN qui, outre la defense collective, a pour ambition de favoriser le developpement de la solidarite transatlantique. A cote de ces deux organisations, et d'une nature toute autre, figure la Conference pour la securite et la cooperation en Europe (CSCE) qui est un cadre de dialogue et de concertation entre pays d'Europe et d'Amerique du Nord pour tout ce qui traite de la securite de l'Europe. L'institutionnalisation en cours de la CSCE ne change pas fondamentalement sa nature. Si l'UEO, l'OTAN et la CSCE ont, statutairement, des missions quelque peu differentes, il est vrai que leurs responsabilites dans la securite de l'Europe impliquent une coordination de leur action. Le transfert du Conseil et du secretariat de l'UEO a Bruxelles favorisera la coordination des activites de cette derniere avec celles de l'OTAN mais aussi de la Communaute europeenne pour ce qui concerne la securite. Le rapprochement entre l'UEO et la Communaute est une des pierres angulaires du traite de Maastricht puisque la premiere est appelee a devenir le bras arme de la seconde. Dans cette optique, la France a d'ores et deja obtenu de ses partenaires que les ministres des affaires etrangeres de l'UEO se reunissent en marge du Conseil europeen. Le recent elargissement de l'UEO a aussi vocation a accroitre cette coherence. La France mene une politique active visant a favoriser l'emergence d'un veritable pilier europeen de la defense. Cette action s'inscrit dans la continuite de sa politique europeenne. La France est, avec l'Allemagne, a l'origine des initiatives qui ont abouti a la transformation de l'UEO et a l'evolution de l'Union europeenne. C'est dans la perspective du developpement d'une identite europeenne de defense que la France et l'Allemagne ont decide de mettre sur pied un corps d'armee europeen de 35 000 hommes qui sera l'une des forces relevant de l'UEO et auquel devraient participer plusieurs autres pays. Le role operationnel de l'UEO sera aussi renforce par une cellule de planification, la reunion reguliere des chefs d'Etats-majors des pays de l'UEO et l'acquisition progressive d'une capacite autonome d'observation spatiale.

Données clés

Auteur : M. Koehl •mile
Circonscription : - Union pour la démocratie française

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE66492

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 66492
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 janvier 1993, page 170